

— 17 —

la nécessité pressante des opérations proposées non seulement pour le respect que cette grande et noble fabrique inspire, mais aussi pour prévenir la progression toujours croissante des dégradations qui entraîneraient bientôt de plus fortes et inevitables dépenses, ce monument étant, par ses beautés réelles et la splendeur des souvenirs qu'il rappelle, du petit nombre de ceux qu'on ne pourra jamais abandonner.

Le Conseil croit donc qu'il est de son devoir, et pour cette partie de la gloire nationale attachée à l'état des arts et aussi sous le rapport de l'économie, d'insister pour que ces réparations soient exécutées le plutôt possible, mais sous la condition rigoureuse et expresse de conserver le monument dans son état actuel, de le restituer fidèlement à l'histoire et à la postérité, et conséquemment de n'en point supprimer les gouttières, ni chimères, ni aucuns détails existans, ni quoi que ce soit qui puisse en aucune manière en altérer l'intégrité.

A cette modification près le Conseil des bâtimens civils a donné un entier assentiment au rapport qui précède et a été d'avis qu'il serait convenable, en autorisant l'exécution des travaux, d'en donner une copie exacte, ainsi que du présent avis, aux autorités locales, pour qu'elles puissent s'en pénétrer et en faire concourir les vues au bien de l'opération importante qu'elles auront à surveiller.

Tels sont les principes dont s'inspirèrent les éminents architectes du Premier Empire, composant le Conseil des bâtimens civils (Peyre, Heurtier, Raymond Chalgrin et Mermet); ils voulaient bien empêcher la ruine du vénérable monument, mais ils entendaient lui conserver son caractère, en se refusant absolument à la suppression des chimères et gouttières en pierre léguées par le moyen âge.

---

SÉANCE DU 10 MAI 1918.

I.

COMITÉ DIRECTEUR.

La séance est présidée par M. A. Tuetey, président.

Présents : MM. Paul Lacombe, J.-J. Marquet de Vasselot, André Michel, P. Ratouis de Limay, H. Stein.

Excusé : M. Henry Lemonnier.

1918-1919

2